

COMMUNE DE BAVINCHOVE

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUN 2015

Etaient Présents : Jean-Luc FACHE, Jean-Jacques CUVELIER, Bernard HAVET, Jean-Pierre LAMOITTE, Stéphane VERCRUYSSSE, Dominique HAMEK, Annie ROGER, Régis WULLENS, Anne-Lise DEVULDER, François VERMERSCH, Serge LACONTE.

Absents excusés : Lucien LAUWERIER, Franck VANDENKERCKHOVE

Absents : Geoffrey BACZYNSKI, Anne-Laure MASSIET

1 – Suites de la dernière réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2015

- Remerciements des associations pour le versement de la subvention communale annuelle :

Les associations suivantes nous ont fait parvenir leurs remerciements :

- La société des chasseurs de Bavinchove
- Association TIBOLO RACING
- Association d'Action Educative et Sociale
- La fondation du patrimoine
- Les 4 jours de Dunkerque organisation
- Bavinchove et sa Pétanque

- Réalisation des dépenses d'investissement 2015 :

Monsieur le maire expose l'état d'avancement des dépenses d'investissement prévues au budget 2015.

Ont été réalisés :

- L'achat du véhicule communal
- La réfection des chéneaux de la bibliothèque
- L'achat d'un ordinateur pour l'école
- L'achat du mobilier scolaire pour la classe de CP

Les devis pour les travaux suivants ont été validés :

- Mur de déchetterie
- Achat de la chaudière pour la salle polyvalente. Toutefois monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la sénatrice Valérie LETART attribuera une subvention de 6000,00 € pour cet achat. L'installation se fera dès réception de l'arrêté d'attribution de subvention.
- Réalisation de travaux :
 - Réfection de la classe de CP
 - Curage des fossés

2 – Demande de subvention sportive du club Flandres Judo d'Hazebrouck

L'association sportive Flandres Judo d'Hazebrouck demande une subvention sportive pour les adhérents résidants à Bavinchove. Leur demande sera étudiée l'année prochaine lors de la confection du budget primitif communal.

3 – VILOGIA : projet d'extension du lotissement Castel Veld

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'extension du lotissement Résidence Castel Veld présenté par VILOGIA « logis 62 ». Il s'agit de la construction de 11 logements sociaux. Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur ce projet.

4 – Tarifs de la Garderie Périscolaire, de la Cantine et des Nouvelles Activités Périscolaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs pour l'année scolaire 2015/2016.

5 - Programme des Nouvelles Activités Périscolaires 2015/2016

Il sera proposé aux enfants les nouvelles activités suivantes :

- Pétanque
- Hockey sur gazon
- Hip Hop
- Cirque
- Environnement avec l'intervention du SIROM
- Confection de soupe

Les activités Basket, musique et langage des signes seront maintenues durant cette nouvelle année scolaire.

D'autres activités viendront compléter ce programme en cours d'année.

6 – Décision modificative du budget.

Afin d'acheter du mobilier urbain (2 bancs et 3 poubelles), le conseil municipal décide de modifier le budget primitif en section d'investissement, soit 1130.40 € au compte 2184.

Afin de créditer le compte de fonctionnement 6542 dette effacée de 2 257.66 €, le conseil municipal décide de réduire les crédits du compte 61522 bâtiments de 2257.66 €.

7 – Centre de Gestion : nouvelle convention d'adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail.

Le centre de gestion propose un nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention.

Le coût pour la commune reste inchangé par rapport au précédent dispositif auquel adhère déjà la commune.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce nouveau dispositif et charge monsieur le maire de signer la convention.

8 – Projet navettes

A partir du 15 septembre la commune de Cassel mettra en place des navettes reliant la Grand-Place de Cassel à la halte de Bavinchove. Ces navettes prises en charge par la municipalité de Cassel auront une capacité de neuf places. Le circuit desservira également Carrefour Contact et Oxelaëre. Il sera demandé aux usagers 1 € par circuit, 5 € mensuellement et 50 € annuellement.

Une enquête sera adressée aux Bavinchovois et une réunion publique à ce sujet sera prochainement organisée.

9 – CCFI Aménagement de la halte de Cassel

Dans le cadre des délibérations de 2015, la Communauté de Communes de Flandres Intérieure s'est dotée de la compétence Aménagement du territoire, et souhaite entreprendre des chantiers de réaménagement des abords des haltes gares du territoire. Ainsi, la CCFI nous informe qu'une étude AGORA pour l'aménagement de la halte de Cassel a été lancée.

10 – Mutuelle SMATIS France

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une rencontre avec l'association Mandarine a eu lieu pour présenter une offre complémentaire santé qui pourrait être proposée aux administrés de la commune.

Il s'agit de l'offre de la mutuelle SMATIS France.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'association MANDARINE à diffuser au sein de notre ville les garanties dites « communales » de la mutuelle SMATIS France dans le cadre du contrat collectif à adhésion facultative conclu avec la mutuelle SMATIS par l'intermédiaire du courtier d'assurance DRIAC SANTE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner son accord.

Il est bien entendu que :

- La commune n'est en aucun cas distributeur de ces contrats mais pourra mettre à disposition un local à titre gratuit pour la présentation de l'offre aux administrés qui le souhaitent.
- La commune ne saurait être engagée financièrement dans cette distribution ou les résultats des contrats mis en place.
- La commune ne s'engage pas sur un nombre de contrats potentiels.
- La commune ne saurait être recherchée en une quelconque responsabilité par la mutuelle ou l'association, ni en lieu et place de celle-ci.
- Les administrés qui souhaiteront adhérer à cette offre deviendront membres de l'association MANDARINE afin de pouvoir en bénéficier.

Tout ceci sous réserve que :

La mutuelle et l'association soient particulièrement claires sur leur totale indépendance vis-à-vis de la commune, et ne se prévalent pas d'un choix exclusif fait par la commune mais d'une simple autorisation de principe donnée.

Le nom de la commune ne pourra pas figurer sur les plaquettes commerciales.

11 – Location du logement communal sis 16 place de l'église.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 13 avril 2015, le Conseil Municipal avait été informé du départ au 1^{er} mai 2015 de Madame Nathalie DA SILVA, locataire du logement sis 16 Place de l'Eglise.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le montant du loyer actuel à 500.00 €. Pour entrer dans le logement, il sera demandé une caution ainsi que des droits de bail dont les montants respectifs seront fixés dans ledit bail.

Il est ensuite procédé au choix du locataire. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une candidature sans toutefois avoir eu de réponse définitive.

Monsieur le Maire est chargé éventuellement de faire établir le bail par Maître PICQUOUT, Notaire à CASSEL et est autorisé à le signer.

12 – Création d'une place de parking handicapé

Suite à la demande de M. RODZINSKI, domicilié place de l'église, une place de parking réservée au personne handicapée sera créée en face de son logement. La demande initiale de M. RODZINSKI de créer une place à la sortie de son logement n'est pas réalisable.

13 – Bilan financier

Monsieur le maire dresse le bilan financier de la commune des six premiers mois : les dépenses s'élèvent à 304 000 € sur un total prévu de 606 000 €, soit 50.23 % du budget.

Au niveau des recettes, compte tenu que de nombreuses dotations ne seront perçues qu'en fin d'année, le montant s'élève à ce jour à 183 000 € soit 30 % du montant total.

14 – Questions diverses

Jean-Pierre LAMOITTE :

- a rencontré la société PARITEL afin de revoir le contrat de location et de maintenance du matériel téléphonique de la mairie. Le regroupement de l'ensemble des lignes téléphoniques (mairies, écoles...) est envisagé et une offre de PARITEL est parvenue en mairie. La commune étant engagée pour quelques années avec l'opérateur téléphonique ORANGE, des pénalités de l'ordre de 4000 € devront leur être versées lors de la résiliation des contrats. PARITEL, dans son offre, propose de rembourser ces pénalités à la commune.
- Le bulletin municipal du premier semestre 2015 est en cours de rédaction et il devrait être diffusé à l'ensemble des habitants début juillet. Par ailleurs, un livret d'accueil destiné aux nouveaux habitants est en cours d'élaboration.
- La garantie du matériel installé par la société Xilan dans le cadre de la résorption des zones d'ombres ADSL est maintenant arrivée à son terme. Un contrat de maintenance est en cours de négociation.
- Afin de prévenir les accidents au niveau de la sortie du lotissement « résidence le village », il serait opportun de tracer une ligne continue avant l'entrée d'agglomération Bavinchove-Oxelaëre. En effet, une habitante du lotissement a évité l'accident de justesse à cause d'un véhicule qui en doublait un autre au moment où elle allait s'engager sur la route. S'agissant d'une route départementale, une demande sera déposée par la mairie auprès du Conseil Général.

Bernard HAVET :

Signale que l'éclairage au niveau du chœur de l'église est à réparer

Signale que M. et Mme DEMON se sont plaints de la vitesse excessive des usagers de la route de Cassel.

Régis WULLENS soumet l'idée de regrouper la ducasse communale et la brocante dans le même week-end. Cette idée est déjà étudiée au niveau du comité des fêtes.

Serge LACONTE propose qu'un courrier de soutien du Conseil Municipal soit envoyé aux habitants lors d'événements importants (décès, maladie...).

Jean-Jacques CUVELIER signale des dégradations au Skate Park et au niveau des abris d'arbitre au terrain de football